



Berne, 28 juin 2017

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives: ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives.

Le délai imparti pour la consultation court **jusqu'au 20 octobre 2017**.

La gestion de manifestations sportives constitue souvent un défi, tant pour les organisateurs que pour les autorités. Les spectateurs, les habitants et les passants doivent pouvoir se sentir les bienvenus et en sécurité même en cas de grande affluence. Les mesures prises à l'encontre des supporters violents doivent être efficaces et ciblées. Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil de l'Europe a élaboré une convention, qui a été présentée pour signature le 3 juillet 2016 lors du championnat d'Europe de football en France. La Suisse a été parmi les premiers États à la signer.

Nous vous invitons à nous donner votre avis sur le rapport explicatif et le projet d'arrêté fédéral portant approbation de la convention.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

hoogan@fedpol.admin.ch

Afin de pouvoir répondre à vos éventuelles questions, nous vous prions de bien vouloir indiquer dans votre prise de position les noms et coordonnées des interlocuteurs compétents.

M. Stefan Leutert, fedpol, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire (tél. 058 469 00 24).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale